

**DELIBERATION N° 18/280 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PRENANT ACTE DES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITE DE CORSE EN  
MATIERE DE SANTE POUR LA PERIODE 2018-2021****SEANCE DU 27 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix huit, le vingt sept juillet, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 juillet 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à M. Antoine POLI  
Mme Laura FURIOLI à M. Michel GIRASCHI  
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI  
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICIAGGI  
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE  
Mme Paola MOSCA à M. Marcel CESARI  
Mme Marie-Hélène PADOVANI à Mme Catherine RIERA  
Mme Laura Maria POLI à M. Petr'Antone TOMASI  
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI  
Mme Pascale SIMONI à M. François BENEDETTI  
Mme Jeanne STROMBONI à Mme Anne TOMASI  
Mme Julia TIBERI à Mme Mattea CASALTA

**ETAIENT ABSENTS : MM.**

François-Xavier CECCOLI, François ORLANDI

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** le code de la santé publique,
- VU** le code de l'action sociale et des familles,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2018-39 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 24 juillet 2018,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

#### **ARTICLE PREMIER :**

**PREND ACTE** des orientations de la Collectivité de Corse en matière de santé pour la période 2018-2021.

#### **ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 27 juillet 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



## Les orientations de la Collectivité de Corse en matière de santé 2018-2021

La santé occupe une place centrale dans le quotidien des Corses, c'est pourquoi les fortes attentes dans ce domaine sont légitimes. Cependant, aujourd'hui notre système de santé lacunaire ne permet pas de satisfaire ces attentes tant auprès des acteurs que de la population.

Les hôpitaux de Corse font face à de grandes difficultés, un bon nombre de spécialités ne sont pas accessibles sur le territoire insulaire, des déserts médicaux se sont créés au fil des années, le phénomène de renoncement aux soins s'est accentué. Dans ces conditions, l'état de santé de la population ne peut être amélioré.

Face à ces constats, et même si la Collectivité de Corse ne dispose pas de compétences significatives dans le domaine sanitaire, elle est déterminée à agir sur les problématiques liées à la santé et à mener une politique volontariste et ambitieuse qui s'inscrit dans une logique de territoire afin de répondre à un triple enjeu :

- Rendre plus efficient le système de santé sur le territoire insulaire,
- Développer une culture de la prévention,
- Etre à l'écoute des Corses et ainsi mieux connaître leurs attentes en matière de santé.

Afin d'y parvenir, la Collectivité de Corse a défini les grandes orientations qui viendront structurer sa politique de santé ainsi qu'une méthode de concertation des acteurs et de la population, dans le cadre de la déclinaison de ces grands axes.

S'agissant des orientations politiques de la Collectivité en matière de santé :

**1.** Le premier axe de notre politique concerne **la lutte contre les déserts médicaux** afin de permettre un meilleur accès aux soins de premiers recours et réduire les inégalités territoriales. Pour cela, différentes actions seront menées par la Collectivité de manière proactive, parfois au-delà de ses compétences, afin d'accompagner les territoires en souffrance et de construire pour chacun des réponses spécifiques. Nous nous inscrivons dans une démarche territorialisée et soutiendrons les initiatives de création de maisons de santé avec l'attribution de financements particuliers ; nous accompagnerons les porteurs de ces projets dans l'ensemble de leurs démarches.

La Collectivité de Corse va également travailler à la mise en place d'une nouvelle incitation financière à l'installation de jeunes médecins au sein des territoires. Il s'agira d'une bourse au bénéfice des étudiants en médecine, en contrepartie de laquelle ils s'engageront à exercer la profession dans un territoire médicalement désertifié et pour une durée déterminée.

Enfin, et d'une façon plus générale, il s'agira de solliciter une augmentation du nombreux clausus et de renforcer l'attractivité de la Corse comme territoire de stages, d'internats et d'exercice de la profession médicale. Des travaux seront engagés avec plusieurs universités de médecine afin de créer les conditions favorables à l'accueil d'un plus grand nombre d'internes en Corse et de développer des partenariats.

**2. Le deuxième axe de notre politique consiste à s'inscrire dans une trajectoire de création d'un Centre Hospitalier Régional (CHR) en Corse et à défendre les intérêts de l'hôpital.** L'objectif est ici d'une part, de soutenir les demandes de rehaussement du coefficient géographique appliqué en Corse (pour le calcul des surcoûts liés à l'insularité) et, d'autre part, d'engager la transformation d'un centre hospitalier local en centre hospitalier régional. Cette création permettra à la Corse de bénéficier d'une continuité territoriale pleine et entière du service public de santé et d'améliorer la qualité des prises en charge. Enfin, nous souhaitons également développer l'enseignement de la médecine par l'ouverture à l'université de Corse de la 2ème année d'enseignement.

**3. Le troisième axe de notre politique consiste à développer la prévention sanitaire auprès de la population** afin de s'inscrire dans une démarche d'amélioration de son état de santé. A cette fin, à la manière de ce qui a été fait pour la lutte contre la précarité, un véritable plan multidimensionnel de prévention sera élaboré par la Collectivité de Corse. L'objectif sera de faire émerger une culture de la prévention (notamment sur les problématiques d'addictologie, d'hygiène alimentaire, de dépistages des cancers, de maladies sexuellement transmissibles...). Le plan prévention de la Collectivité de Corse devra proposer des dispositifs adaptés aux spécificités de la Corse et de son peuple.

Enfin, dans l'optique d'associer pleinement les professionnels de santé et la population à la définition des politiques de santé ainsi qu'à leur mise en œuvre, la Collectivité organisera des états généraux de la santé en Corse.

Ces états généraux se tiendront en début d'année 2019 et s'inscriront dans le cadre d'une concertation la plus large possible. Ils rassembleront l'ensemble des professionnels de santé, des représentants des usagers, les partenaires associatifs, universitaires et institutionnels.

Pensés comme un véritable temps d'écoute, de concertation, d'échange, de partage et de construction, les états généraux de la santé en Corse devront permettre de partager les éléments d'états des lieux mais surtout de mieux cerner les attentes des usagers et des professionnels de santé.

Des ateliers de réflexions thématiques seront menés dans le cadre des grandes orientations fixées par la Collectivité de Corse et devront permettre de définir leur déclinaison opérationnelle.

A l'issue des états généraux de la santé, un plan d'action en matière de santé sera présenté à l'Assemblée de Corse.

**Accusé de réception**

<b>Objet</b>	ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITE DE CORSE EN MATIERE DE SANTE 2018-2021
<b>Identifiant acte</b>	02A-200076958-20180727-016785-DE
<b>Identifiant interne</b>	016785
<b>Date de réception par la préfecture</b>	6 août 2018
<b>Nombre d'annexes</b>	0
<b>Date de l'acte</b>	27 juillet 2018
<b>Code nature de l'acte</b>	1
<b>Classification</b>	9.3.7

[Fermer](#)